



## Déclaration Liminaire du 7 février 2019

Solidaires I.D.D – Sud Centrale Solidaires – CGT



Cette réunion informelle fait suite à celle du 22 novembre 2018 relative au chantier d'évolution de la DGE en administration centrale.

Depuis, aucune information n'a été transmise aux représentants élus le 6 décembre dernier, qu'ils soient en CTAC ou en CTM MEFs.

Pour espérer devenir « stratège et agile », il conviendrait **au préalable** de communiquer à l'ensemble des agents et à leurs représentants, les chantiers sur l'évolution des organisations et de regroupements de services.

C'est une **priorité** inscrite dans la note d'orientation ministérielle santé, sécurité et conditions de travail 2019. Cette note précise que les services des MEFs (et la DGE en fait partie) pourront s'appuyer sur l'excellent guide concernant la **prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet**. A croire qu'il a été établi pour la DGE (bien qu'elle ne soit pas très assidue aux travaux du CHSCT-Ministériel).

Les maigres informations contenues dans le document intitulé « Transformation de la DGE », ne disent rien sur la démarche en cours, sauf à brasser de l'air, à la manière des consultants et des cabinets spécialisés dans la liquidation d'entreprises.

C'est donc en toute opacité, 5 mois après le début des travaux, qu'est présenté de manière informelle, l'état d'avancement du chantier de démolition. Impossible de savoir qui fait quoi et où ! Vive le dialogue social !!

Voilà donc quelques extraits du document de travail, vide de sens, qui ne permet aucune lisibilité sur l'avenir professionnel des agent.e-s notamment la partie intitulée « **les leviers de la transformation** » :

- *Recentrer les missions de la DGE* : cela veut-il dire que certaines missions vont être abandonnées ?
- *Adapter les relations aux opérateurs et futurs SER* : vous savez les quelques « unités d'œuvre » qui restent une fois la dissolution du pôle 3<sup>e</sup> dans les DIRECCTE effectuée !
- *Développer la polyvalence des agents* : l'association d'idée avec ce qui précède nous laisse penser qu'il va falloir apprendre à exercer plusieurs métiers, filières... ;
- *Définir une politique de recrutement cohérente* : là, nous sommes inquiets, croyant que c'était déjà le cas...
- *Élaborer des règles de mobilité interne* : la question est de savoir si les CAP seront maintenues...

En revanche, rien sur les deux questionnaires adressés aux agents, sur l'interprétation des réponses, sur la motivation et la perspective de cette énième « *revue des missions* ».

Rien non plus sur l'analyse des groupes de travail avec les sous-directions relative à la démarche faisant pourtant appel à la transparence et à la communication. De quel « *accompagnement RH de la transformation* » est-il fait état ? Quid de la synthèse transversale par l'équipe projet ?

Sûrement que nos questions et attentes sont en « avance de phase », comme ils disent. Peut-être allons-nous notamment connaître prochainement la cartographie des agents qui composent les 5 implantations sur 3 sites de la DGE, dont le regroupement semble difficile à réaliser ?

Nous, Solidaires et CGT, représentants la première et seconde fédération aux Ministères Economiques et Financiers, demandons que le projet de réorganisation de la DGE fasse l'objet de la consultation obligatoire du CHSCT Ministériel ou du CHSCT d'Administration centrale en application de l'article 57 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié.

Nous, CGT et Solidaires, tenons également à déclarer ce qui suit.

La campagne pour les entretiens d'évaluation a démarré. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de vous rencontrer pour glisser quelques mots sur ces entretiens.

En effet, notre expérience prouve que cette campagne peut se transformer en règlement de comptes au sein des services.

C'est pourquoi, eu égard aux difficultés que rencontrent des agents de votre Direction, Sud Centrale Solidaires et la CGT Centrale Finances souhaitent que vous rappeliez aux chefs de service, sous-directeurs et chefs de bureau la bienveillance dont il faut faire preuve dans le cadre de cet exercice.

Nous pensons tout particulièrement aux personnels qui sont à temps partiel, en télétravail ou syndiqués.

Sont concernées toutes les structures, mais en particulier celles qui ont fait l'objet d'une cellule d'écoute et qui connaissent encore aujourd'hui des difficultés au sein du collectif de travail.

Nous vous remercions pour la suite que vous saurez donner à notre intervention.

Nos deux organisations syndicales sont bien entendu, prêtes à vous rencontrer rapidement sur ce sujet.

Nous sommes très inquiets de la situation actuelle et future de tous les personnels et nous continuerons à être extrêmement attentif à toutes les situations de souffrance et de mal être que génèrent ces réorganisations incessantes.

Les personnels ne sont pas des « unités-métiers », ce sont des personnes !